

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 64 (1984)
Heft: 2

Rubrik: 66 assemblée générale : 16 mai 1984

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

66^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16 mai 1984

La Chambre de Commerce Suisse en France a tenu le 16 mai 1984 à Paris sa 66^e Assemblée Générale, sous la Présidence de M. André Geiser et en présence de Son Excellence M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France.

A cette occasion, M. André Geiser, Administrateur-Conseiller de la Société des Produits Sandoz, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France depuis le 14 juin 1977, a confirmé qu'il souhaitait être déchargé de ses fonctions avant la fin de l'année 1984.

Pour lui succéder, le Conseil d'Administration a désigné en tant que Président de la Chambre de Commerce Suisse en France M. Serge Montandon, Directeur de la Division Colorants et Produits Chimiques de la Société Ciba-Geigy (France), dont le mandat prendra effet à la fin du mois de septembre 1984.

Cette Assemblée Générale a également été informée du départ, à la fin du mois d'août 1984, de M. Bénédicte de Cerjat, Secrétaire Général de la Chambre, qui sera remplacé par M. Gérard Ulmann.

Les allocutions ci-après témoignent de l'hommage que l'Assemblée a rendu à ces personnalités.



André Geiser

Président sortant de la Chambre de Commerce Suisse en France

Né le 6 avril 1919 à La Chaux-de-Fonds, M. André Geiser a fait ses études dans cette ville et à Neuchâtel. Il a obtenu sa licence en droit à l'Université de Neuchâtel en 1942 et son brevet d'avocat en 1944.

Après deux ans au service de la Confédération, comme juriste au Département de l'Économie publique à Berne (1945-1946), il est entré, en 1946, dans le groupe Sandoz (France) en tant que Juriste et Secrétaire de Direction.

Il a été, jusqu'en 1982, membre du Comité de Direction du Groupe Sandoz (France), en charge plus spécialement du Département Administratif et Financier, pour l'ensemble des Sociétés du Groupe, Département couvrant l'Administration générale, les Finances, le Personnel et le Juridique.

Depuis 1982, il est Administrateur-Conseiller des Produits Sandoz SA et administrateur de différentes sociétés du groupe en France.

Président de l'Association de l'Hôpital Suisse de Paris jusqu'en 1977, il fut un des principaux artisans de la conception et de la réalisation de cet hôpital. Il en est aujourd'hui le Président d'Honneur.

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France depuis 1977, M. André Geiser avait accepté, en 1983, de conserver encore une année cette fonction, dans l'attente de la désignation de son successeur.

M. André Geiser a en outre été élu Vice-Président de l'Union des Chambres de Commerces Suisses à l'étranger, en avril 1982.

Il est également membre de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

Serge Montandon

Président désigné de la Chambre de Commerce Suisse en France



Né en 1932 à Bologne (Italie), Monsieur Serge Montandon a fait ses études primaires et secondaires en Italie et en Suisse. Il fut ensuite étudiant à la London School of Economics et à l'Université de Neuchâtel, où il obtint en 1956 sa licence en sciences économiques.

Après un an en Allemagne, il entra, en 1958, dans le groupe Ciba (Bâle), dans la Division des matières colorantes. Sa carrière au sein du groupe Ciba (devenu Ciba-Geigy en 1970) l'a amené à travailler successivement en Espagne (1959), au Chili (1960-1963), au Brésil (1964-1968), en Suisse et en Italie (1968-1970), et en Argentine (1970-1980), où il fut, dès 1975, Directeur de la Division Colorants et Produits Chimiques.

En 1981, Monsieur Serge Montandon a été nommé en France Directeur de la Division Colorants et Produits Chimiques de la Société Ciba-Geigy.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 1983

L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 1983, après une période de récession de plus de deux ans, un certain redressement de l'activité économique a commencé à se faire sentir dans quelques grands pays industrialisés. Les impulsions décisives provenaient une fois de plus des États-Unis, où la production globale s'est rapidement adaptée à la croissance prononcée des ventes finales observée depuis l'automne 1982.

A l'essor de la consommation privée et de la construction de logements s'est ajouté récemment un regain des investissements des entreprises, suivi, dès le milieu de l'année, d'une reconstitution des stocks.

Cependant, la conjoncture de l'Europe occidentale a présenté une image contrastée. Seule la Grande-Bretagne, suivie par la République fédérale allemande ont vu une reprise réellement s'amorcer sous l'impulsion principale de la consommation privée. Une accélération du commerce extérieur a été le moteur de la reprise au Japon et a partiellement compensé la stagnation ou le fléchissement de la demande intérieure de l'Italie et de la France.

Dans les pays de l'O.C.D.E., on estime que le produit national brut réel a progressé de 2 % en 1983.

La reprise a cependant été trop faible pour que l'on ressente une quelconque amélioration de la situation sur le marché du travail dans l'Europe de l'O.C.D.E., où la croissance du nombre des chômeurs enregistrés a ralenti et où le taux de chômage s'est stabilisé à un peu plus de 10 %.

Aux États-Unis toutefois, la reprise de l'activité économique s'est davantage répercutée sur le marché du travail, où le taux de chômage est tombé à 8,6 %.

Le recul général de l'inflation amorcé en 1982 s'est poursuivi en 1983 pour n'atteindre plus que 5 % en moyenne dans les pays de l'O.C.D.E. Compte tenu de cette décélération de la hausse des prix et de la progression suffisante de la masse monétaire, les taux d'intérêt ont certes baissé, mais ils n'ont pas atteint le niveau nécessaire à la perspective d'une reprise plus forte.

La contraction des échanges internationaux constatée en 1982 ne s'est pas poursuivie en 1983, mais le problème de l'endettement international a continué de freiner le développement de l'économie mondiale. Des pays débiteurs ont été obligés de restreindre leurs importations, ce qui a eu pour effet de limiter la croissance du commerce international.

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

En France, le scénario dévaluation/programme d'austérité de juin 1982 s'est reproduit en 1983. En 1982, le déficit de la balance commerciale de la France avait connu un fort accroissement et les chiffres du premier trimestre laissaient prévoir une évolution analogue pour 1983. Le Gouvernement s'est donc vu contraint de dévaluer le franc au mois de mars et d'adopter une nouvelle politique restrictive, en vue de rétablir l'équilibre des échanges avec l'étranger.

Après sa dévaluation de 2,5 %, le franc est resté, jusqu'à la fin de l'année, une monnaie forte au sein du S.M.E. Il a oscillé constamment à la limite supérieure de sa marge de fluctuation. Le cours réel, pondéré en fonction du commerce extérieur, a diminué légèrement en moyenne annuelle.

En termes réels, le produit intérieur brut n'a crû que de 0,5 %, après avoir augmenté encore de 1,9 % l'année précédente. La détérioration de la conjoncture a découlé avant tout du plan de rigueur adopté par le Gouvernement, qui comprenait des mesures tendant à restreindre la consommation privée et à réduire le déficit budgétaire.

Dans sa lutte contre l'inflation, objectif prioritaire, le Gouvernement n'a remporté qu'une demi-victoire : le renchérissement a certes fléchi, passant en moyenne de 11,8 % en 1982 à 9,3 % en 1983, mais il est resté très supérieur à celui des principaux partenaires de la France.

La progression du chômage, stoppée en début d'année, a légèrement repris ; les demandes d'emplois se sont élevées à environ 2 227 000 à fin décembre en chiffres corrigés des

variations saisonnières. Toutefois, cette progression n'a pas eu une grande incidence sur le taux de chômage qui est approximativement resté au niveau observé l'année précédente, soit 9 % en chiffre rond.

Dans le cadre du plan de rigueur du Gouvernement, la Banque de France a réduit de 10 % à 9 % le taux d'expansion de la masse monétaire (M2) et limité l'accroissement autorisé des crédits bancaires. Le mouvement de baisse que les taux d'intérêt avaient amorcé l'année précédente a continué en 1983.

Le redressement du commerce extérieur a été important, puisque le déficit a été ramené de 93,3 milliards de francs français en 1982 à 42,2 milliards de francs en 1983. Ce résultat traduit une forte progression des exportations (+ 14,6 %), facilitée par la reprise aux États-Unis et en République fédérale allemande, et par trois dévaluations successives du franc, et un sensible tassement des importations (+ 5,7 %), provoqué par la stagnation des dépenses de consommation privée.

Parallèlement à la balance commerciale, la balance du tourisme pour la France a enregistré un fort excédent en 1983, dû essentiellement à la réduction des allocations de devises pour les voyages. Ainsi, le déficit de la balance des revenus a reculé de 79 milliards de francs français en 1982 à 29 milliards l'année suivante.

Les perspectives à court terme sont assez sombres. Le ralentissement d'activité constaté fin 1983 devrait se poursuivre, avec ses conséquences sur l'emploi. Des secteurs en difficulté devront traverser des périodes de restructuration et la hausse des exportations, si elle n'est pas suivie par une reprise de la consommation des ménages et des investissements industriels, ne pourra à elle seule assurer le maintien du niveau d'activité.

L'ÉCONOMIE SUISSE

En Suisse, l'évolution de la conjoncture économique a connu en 1983 deux phases bien distinctes. La première, caractérisée par une croissance négative du P.I.B., donc par la récession, a duré pendant tout le premier semestre. Elle a été suivie d'une nette phase de reprise au second semestre, marquée par une baisse des taux de croissance des dépenses des ménages et de la formation de capital fixe, et causée surtout par la relance des exportations.

L'accroissement des dépenses de consommation s'est toutefois accompagné d'un recul de l'épargne. Sur les revenus disponibles des ménages, la part consacrée à l'épargne devrait ainsi s'être contractée.

Si la Suisse n'a pu bénéficier de la reprise conjoncturelle de l'étranger que vers la fin de l'année et dans une mesure moindre, c'est que les biens d'investissement forment la majeure partie de ses exportations. Or en 1983, dans les pays industrialisés, la tendance à investir demeura dans l'ensemble assez faible, les pays en voie de développement hautement endettés ne disposant pas, pour leur part, du pouvoir d'achat nécessaire.

La stabilisation du produit intérieur brut n'a pu éviter une érosion de l'effectif des personnes occupées. Le recul de l'emploi enregistré en 1983 a eu presque la même ampleur que le repli noté une année auparavant.

Pendant les années 1982 et 1983, prises ensemble, près de 67 000 emplois ont été supprimés, soit presque deux tiers de l'accroissement obtenu dans les années 1978 à 1981. La baisse de l'emploi en 1983 a été particulièrement marquée dans certains secteurs comme l'horlogerie, l'habillement, les machines et métaux. Pour favoriser la création d'emplois, le Conseil fédéral a élaboré un programme de relance dont la réalisation a en outre permis de réduire le coût de construction de 2 500 logements, ce qui a contribué à stimuler l'activité dans ce secteur.

Malgré tout, avec un taux de chômage de 0,9 %, la Suisse occupe toujours une position sans pareille dans le monde.

Un succès manifeste a été remporté dans la lutte contre l'inflation. Avec un renchérissement annuel de 2,1 % à fin décembre 1983, la Suisse se range à nouveau parmi les pays dont les prix sont les plus stables. Pour mémoire, les taux d'inflation étaient encore de 6,5 % en 1981 et 5,6 % en 1982. Le raffermissement en termes réels de la monnaie helvétique ainsi que la baisse des prix du pétrole ont très largement contribué au ralentissement du renchérissement.

La Banque Nationale Suisse qui, pour 1983, avait fixé à 3 % l'objectif de croissance de la masse monétaire a assoupli en cours d'année sa politique monétaire pour contrecarrer une revalorisation du franc face au mark.

Elle est intervenue sur le marché des changes, achetant des marks contre des dollars, mais aussi contre des francs suisses. En conséquence de quoi, la monnaie centrale ajustée a augmenté davantage que prévu. La croissance de la masse monétaire pour l'ensemble de 1983, avec un taux de 4 % environ, a donc été un peu supérieure à l'objectif fixé.

Par rapport aux monnaies des quinze principaux partenaires commerciaux de la Suisse, le franc s'est apprécié de 6,2 % en 1983. Il s'est affermi de 6 % en moyenne annuelle vis-à-vis du mark allemand, de 12 % vis-à-vis du franc français, alors qu'il a reculé de 6,6 % face au dollar.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE EN 1983

La reprise de l'activité économique en Suisse en 1983 s'est reflétée dans les résultats du commerce extérieur, qui ont dépassé les montants des deux années précédentes. En valeurs nominales, les importations ont augmenté de 5,2 % pour atteindre 61,1 milliards de francs suisses et les exportations de 2,1 % pour s'établir à 53,7 milliards.

La progression du taux de croissance des exportations a été très variée selon les zones géographiques. Des résultats très positifs ont été enregistrés avec certains pays de la C.E.E., notamment la République fédérale allemande et la Grande-Bretagne, l'Amérique du Nord et l'Asie.

L'évolution du volume des importations de marchandises est liée à la conjoncture de l'économie suisse. Après une période de récession où la tendance globale des importations avait été à la baisse, la reprise des activités a inversé la tendance. En 1983, la hausse des importations a été particulièrement marquée pour les biens d'équipement (+ 10,4 %) et les biens de consommation non durables (+ 6,5 %).

Il faut relever que les importations ont augmenté davantage que les exportations et que, par conséquent, le déficit de la balance commerciale s'est accru (+ 26 %), passant de 5,4 milliards en 1982 à 7,3 l'année suivante, égalant ainsi le chiffre de 1981. C'est toujours avec ses principaux partenaires européens que la Suisse enregistre les plus forts soldes déficitaires de sa balance commerciale, 6,7 milliards de francs suisses avec la R.F.A., 2,5 milliards avec la France et 2,3 milliards avec l'Italie.

Signalons pour terminer que la balance des revenus, qui prend en compte les échanges de marchandises et les autres transactions courantes effectuées avec l'étranger, a enregistré en 1983 une légère diminution des recettes et un faible accroissement des dépenses, laissant un excédent d'environ 6 milliards de francs suisses, un peu inférieur à celui de 1982 (6,9 milliards).

LES ÉCHANGES FRANCO-SUISSES EN 1983

En 1982, les échanges commerciaux entre la France et la Suisse avaient stagné. L'évolution ayant été un peu plus favorable pour les exportateurs suisses que pour les exportateurs français, le solde de la balance commerciale bilatérale, traditionnellement excédentaire en faveur de la France, avait diminué.

En 1983, la situation a changé.

A la suite d'une légère reprise de l'économie suisse qui s'est traduite – nous venons de l'évoquer – par une relance de la consommation privée, les importations suisses ont à nouveau augmenté.

Aussi, les produits français, avantagés par la faiblesse relative de la monnaie française par rapport au franc suisse, ont-ils pu accroître leur position sur le marché suisse. Cette évolution ressort aussi bien des statistiques françaises, pour lesquelles les importations de produits français en Suisse ont passé de 24,2 milliards de francs français en 1982 à 29,0 milliards en 1983, ce qui représente une augmentation de 20 %, que des statistiques suisses, fondées sur des éléments un peu différents, pour lesquelles le montant des importations de produits en provenance de France a atteint 7,1 milliards de francs suisses en 1983, contre 6,7 milliards en 1982, soit une augmentation de 7 %.

Il faut savoir, certes, qu'une grande part de l'augmentation des exportations françaises vers la Suisse est due à la prise en compte des acquisitions d'Airbus par la Compagnie aérienne Swissair.

Quant aux exportations suisses vers la France, elles ont manifestement stagné en 1983. D'après les statistiques suisses, elles ont même diminué de 2 %, passant de 4,7 milliards de francs suisses en 1982 à 4,6 milliards en 1983. D'après les statistiques françaises, elles ont atteint 16,1 milliards de francs français, contre 15,3 milliards en 1982, ce qui représente une augmentation de 5 %.

Comme les exportations suisses vers la France n'ont pas pu augmenter dans la même mesure que les exportations françaises vers la Suisse, le solde de la balance commerciale en faveur de la France s'est fortement accru, atteignant même, selon les statistiques françaises, un record absolu (13 milliards de FF).

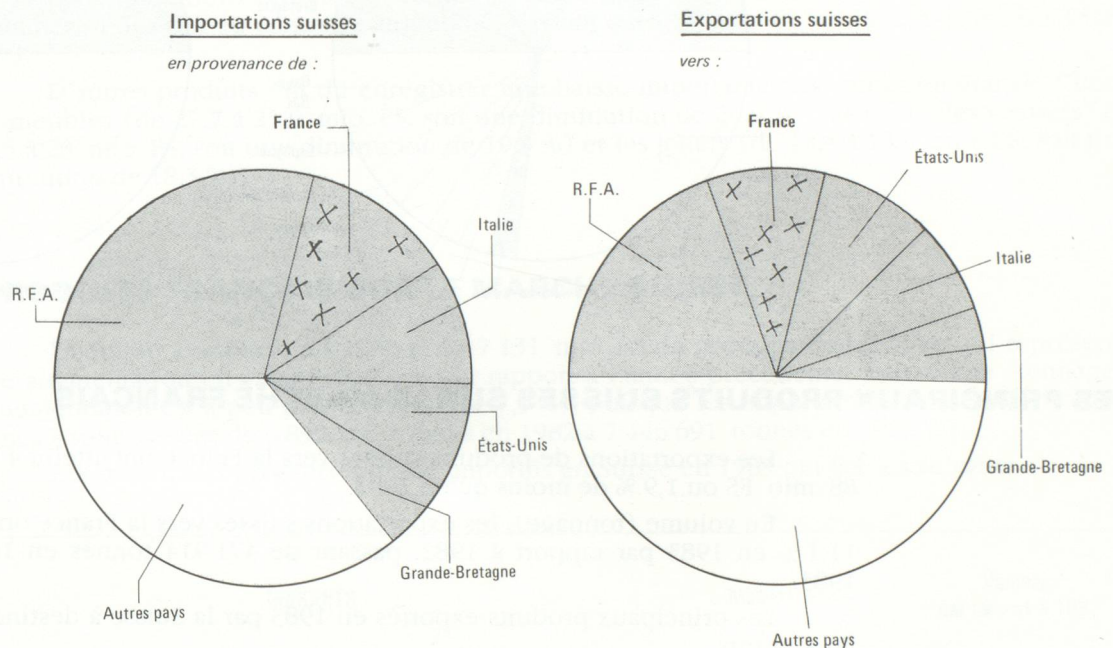
Ce solde en faveur de la France fait encore une fois de la Suisse, et de loin, le meilleur client de la France, devant l'Égypte (4,4 milliards de FF), la Tunisie (3,5 milliards de FF) et la Grèce (3,1 milliards de FF).

LA PLACE DE LA FRANCE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA SUISSE

Avec 11,7 % du total des importations de la Suisse en 1983, la France a conservé sa place de deuxième fournisseur de la Suisse, derrière la République fédérale allemande (28,5 %) et devant l'Italie (10,1 %), les États-Unis (8,2 %) et la Grande-Bretagne (5,4 %). La part de la France a même augmenté de 0,2 % par rapport à 1982, passant de 11,5 % à 11,7 % des importations helvétiques, alors que la part de marché des États-Unis a augmenté dans le même temps de 1,0 % et celle de la République fédérale allemande diminué de 1,2 %.

En 1983, la France s'est maintenue, de très peu, au deuxième rang des clients de la Suisse. En effet, avec 8,64 % du total des exportations helvétiques, la France se place toujours derrière la République fédérale allemande (19,9 %), mais presque à égalité avec les États-Unis (8,55 %). Suivent l'Italie (7,1 %), la Grande-Bretagne (6,5 %), l'Autriche (4,1 %) et l'Arabie Saoudite (3,2 %). La part des exportations vers la France dans le total des exportations suisses a diminué de 0,4 % en 1983.

Second fournisseur et second client de la Suisse après la République fédérale allemande, la France est donc le second partenaire commercial de la Suisse. Sa part dans le commerce extérieur de la Suisse reste deux fois moins importante que celle de la R.F.A.



LA PLACE DE LA SUISSE DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

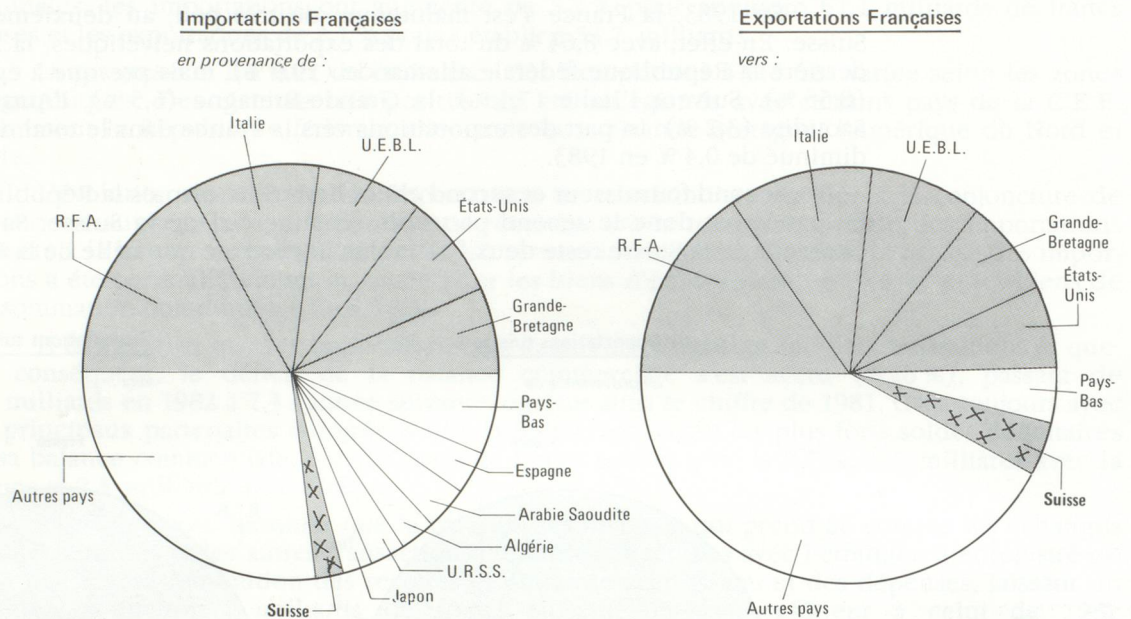
Avec 2,0 % du total des importations françaises en 1983, la Suisse est le 12^e fournisseur de la France. Elle a conservé la même place qu'en 1982 et suit, comme cette année-là, mais dans un ordre différent, la République fédérale allemande (16,9 %), l'Italie (9,9 %), l'Union Belgo-luxembourgeoise (8,0 %), les États-Unis (7,7 %), la Grande-Bretagne (7,1 %), les Pays-Bas (6,0 %), l'Espagne (3,4 %), l'Arabie Saoudite (3,3 %), l'Algérie (2,9 %), l'Union Soviétique (2,7 %) et le Japon (2,6 %).

La part de la Suisse dans le total des importations françaises est restée constante par rapport à 1982, alors qu'elle avait diminué cette année-là de 0,1 % par rapport à 1981.

Par ailleurs, la Suisse a conservé l'année dernière son rang de 7^e client de la France, son marché absorbant 4,2 % des exportations françaises. La Suisse se place ainsi derrière la République fédérale allemande, premier client de la France avec 15,5 % des exportations françaises, l'Italie (10,7 %), l'Union Belgo-luxembourgeoise (8,5 %), la Grande-Bretagne (7,6 %), les États-Unis (6,3 %) et les Pays-Bas (4,7 %). En importations de produits français par tête d'habitant, la Suisse occupe la deuxième place, derrière l'Union Belgo-luxembourgeoise. La part de la Suisse dans le total des exportations françaises a progressé de 0,2 % par rapport à 1982, inversant la tendance des deux années précédentes (1981/80 : -0,3 % ; 1982/81 : -0,4 %).

La Suisse est toujours le meilleur partenaire commercial de la France, dans la mesure où le solde excédentaire réalisé par la France dans ses échanges commerciaux avec ce voisin est,

et depuis de nombreuses années, le plus important de tout son commerce extérieur. En 1983, le solde positif en faveur de la France a atteint 13 milliards de francs français, en très nette augmentation par rapport à l'année précédente (+ 45,7 % selon les statistiques françaises). Alors qu'en 1982 le solde excédentaire réalisé par la France dans ses échanges commerciaux avec la Suisse (8,9 mia FF) lui avait permis de combler le déficit enregistré avec l'Union Soviétique (8,6 mia FF), l'année dernière ce solde (13,0 mia FF) a permis de combler le déficit enregistré avec l'Arabie Saoudite (12,9 mia FF) ou le Japon (12,6 mia FF).



LES PRINCIPAUX PRODUITS SUISSES SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Les exportations de produits suisses vers la France ont atteint 4 641 mio FS en 1983, soit 88 mio FS ou 1,9 % de moins qu'en 1982.

En volume (tonnage), les exportations suisses vers la France ont par contre augmenté de 11,1 % en 1983 par rapport à 1982, passant de 471 914 tonnes en 1982 à 524 338 tonnes en 1983.

Les principaux produits exportés en 1983 par la Suisse à destination de la France ont été les suivants :

PRODUITS	Millions FS	Variation par rapport à 1982
Machines et appareils non électriques (pour plus d'un dixième, machines-outils pour le travail des métaux)	888,3	- 6,1 %
Produits chimiques organiques (pour plus d'un tiers, composés hétérocycliques)	621,8	- 11,9 %
Machines et appareils électriques	345,0	+ 3,4 %
Métaux précieux, bijouterie, perles (essentiellement, pierres gemmes et articles de bijouterie et de joaillerie)	336,6	+ 8,8 %
Produits textiles, bonneterie, vêtements (dont près d'un tiers, tissus de coton)	303,6	+ 7,2 %
Instruments et appareils d'optique, médico-chirurgicaux, etc. (dont plus d'un tiers, instruments et appareils électriques ou électroniques de mesure et de régulation)	272,3	- 3,3 %
Montres, horlogerie (pour plus de la moitié, montres de poche et montres-bracelet)	228,5	- 8,5 %
Matières plastiques	147,3	+ 3,9 %
Couleurs, mastics, encres (essentiellement, matières colorantes)	144,8	- 7,1 %
Fer et acier	127,0	- 5,9 %
Articles de librairie et produits des arts graphiques	109,2	- 3,0 %
Papiers et cartons	106,2	+ 43,1 %

Parmi les exportations suisses vers la France qui ont enregistré l'année dernière des augmentations notables, il convient de citer en premier lieu les ventes de papiers et de cartons, qui sont passées de 74,2 mio FS en 1982 à 106,2 mio FS en 1983, ce qui représente une augmentation de 43,1 %. Cette évolution très positive confirme le résultat de 1982 (+ 11,9 % par rapport à 1981). Les produits concernés sont essentiellement les papiers et cartons simples (41,3 mio FS), les papiers et cartons couchés et enduits (34,9 mio FS) et les emballages en papier ou carton et cartonnages de bureau (11,0 mio FS).

D'autres exportations suisses vers la France se sont développées favorablement, comme celles d'objets d'art et d'antiquité (de 35,0 à 43,4 mio FS, soit une augmentation de 24 %), celles de films et révélateurs (de 35,2 à 43,1 mio FS, soit une augmentation de 22,4 %) et celles de savons, produits d'entretien et bougies (de 28,0 à 43,1 mio FS, soit une augmentation de 25,7 %).

A l'inverse, la vente en France de certains produits en provenance de Suisse a fortement diminué en 1983 par rapport à 1982. Ce fut surtout le cas des produits chimiques organiques, puisque les exportations suisses vers la France ont reculé, dans ce domaine, de 705,9 à 621,8 mio FS, ce qui représente une diminution de 11,9 %. En fait, ce recul semble dû à une baisse des ventes de composés hétérocycliques (- 45,4 mio FS), de composés aminés à fonctions oxygénées (- 19,0 mio FS) et de composés à fonction amide (- 18,6 mio FS).

Les exportations vers la France de provitamines et de vitamines n'ont pas suivi la même tendance : elles ont au contraire augmenté, passant de 57,3 mio FS en 1982 à 61,8 mio FS en 1983.

D'autres produits ont dû enregistrer une baisse importante des ventes en France. Citons les meubles (de 27,7 à 21,9 mio FS, soit une diminution de 20,9 %), les véhicules routiers (de 28,5 à 23 mio FS, soit une diminution de 19,3 %) et les jouets (de 16,4 à 13,4 mio FS, soit une diminution de 18,3 %).

LES PRINCIPAUX PRODUITS FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ SUISSE

La Suisse a importé en 1983 pour 7 131 mio FS de produits français, ce qui représente une augmentation en valeur de 7,1 % par rapport à l'année précédente. En volume (tonnage), l'augmentation est à peu près la même (+ 7,9 %), puisque les importations suisses de produits français sont passées de 6 899 160 tonnes en 1982 à 7 446 691 tonnes en 1983.

Les principaux produits français importés en Suisse en 1983 ont été les suivants :

PRODUITS	Millions FS	Variation par rapport à 1982
Combustibles, huiles minérales (essentiellement, huiles de pétrole ou de schistes raffinés)	548,0	+ 2,8 %
Textiles divers, bonneterie, vêtements	504,7	-
Machines et appareils non électriques	502,2	- 4,7 %
Véhicules routiers (essentiellement, automobiles à moteur pour le transport des personnes ou des marchandises)	497,1	- 9,3 %
Aéronefs (et accessoires)	440,9	+ 407,4 mio FS
Produits chimiques organiques	414,8	+ 2,2 %
Fer et acier	377,4	+ 10,1 %
Métaux précieux, bijouterie, perles (pour plus de la moitié, articles de bijouterie et de joaillerie)	325,3	- 2,5 %
Boissons (pour plus des trois quarts, vins)	319,8	- 12,3 %
Machines et appareils électriques	218,4	- 3,6 %
Matières plastiques	212,0	+ 7,2 %
Couleurs, mastics, encres (essentiellement, matières colorantes)	187,1	+ 13,5 %
Céréales	166,9	+ 23,0 %
Articles de librairie et produits des arts graphiques	133,5	- 0,1 %
Huiles essentielles, parfumerie	108,4	+ 2,6 %
Instruments et appareils d'optique, médico-chirurgicaux, etc.	105,3	+ 7,6 %
Lait et produits de la laiterie	102,1	+ 0,1 %
Caoutchouc	101,4	+ 19,9 %

En faisant abstraction des acquisitions d'Airbus par la Compagnie aérienne Swissair, qui ont été comptabilisées comme importations en 1983 pour un montant d'environ 400 mio FS,

les importations en Suisse de produits français ont été très stables en 1983 par rapport à 1982. Certaines importations de produits français ont néanmoins connu de fortes augmentations en 1983. Citons par exemple les produits pharmaceutiques (de 48,0 à 72,6 mio FS, + 51,3 %), les céréales (de 135,7 à 166,9 mio FS, + 23,0 %), le caoutchouc (de 85,2 à 101,4 mio FS, + 19,0 %), les produits chimiques organiques (de 58,2 à 68,3 mio FS, + 17,4 %), les matières colorantes (de 139,0 à 161,9 mio FS, + 16,5 %) et le fer et l'acier (de 342,8 à 377,4 mio FS, + 10,1 %). D'autres importations, moins importantes en volume, ont également été significatives : le lin et la ramie (de 2,7 à 4,3 mio FS, + 59,3 %) et les préparations de légumes et de fruits (de 8,0 à 10,6 mio FS, + 32,5 %).

A l'inverse, les produits en provenance de France dont l'importation par la Suisse a le plus diminué en 1983 par rapport à l'année précédente sont les graines oléagineuses, les semences, les plantes médicinales et les pailles (de 23,5 à 16,1 mio FS, - 31,5 %), les sucres et sucreries (de 59,0 à 42,7 mio FS, - 27,6 %) et les boissons (de 364,7 à 319,8 mio FS, - 12,3 %).

LES ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE EN 1983

Créée en 1918, la Chambre de Commerce suisse en France réunit depuis maintenant 66 ans des personnes physiques et morales suisses et françaises soucieuses de développer les échanges industriels et commerciaux entre les deux pays, qu'il s'agisse de sociétés suisses en Suisse ou en France, de sociétés françaises importatrices de produits suisses, d'entreprises de services ou de personnes physiques membres à titre individuel.

En tant qu'organisme représentatif de l'économie suisse en France, nous avons continué d'orienter, l'année dernière, nos activités dans deux directions principales : d'abord vers un développement des services réservés à nos adhérents, ensuite vers un renforcement de notre action générale de défense des intérêts suisses en France.

En outre, nous avons intégré en cours d'année dans notre programme d'activités certaines actions destinées à accentuer la promotion en France de l'industrie suisse d'exportation, afin de pouvoir ainsi répondre aux objectifs du programme de relance de l'économie suisse adopté par le Parlement fédéral au printemps 1983 et mis immédiatement en application par l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures.

Nous commencerons par donner quelques détails sur les activités traditionnelles de la Chambre.

Les Services de la Chambre

Service des Relations Commerciales

Comme les années précédentes, la recherche de représentants et de représentations est restée l'un des secteurs les plus actifs de notre Chambre. Par l'intermédiaire de notre Bulletin hebdomadaire, dont les annonces sont régulièrement reprises et diffusées par plusieurs journaux professionnels suisses et français, et grâce aux relations que nous entretenons avec diverses organisations professionnelles, nous avons pu satisfaire une grande partie de ces demandes.

Néanmoins, cette tâche est devenue difficile dans la mesure où les entreprises suisses, souvent déçues de l'évolution de leurs affaires en France, souhaitent de plus en plus restructurer leur implantation commerciale en France, à l'échelon régional en particulier.

En 1983, l'évolution du taux de change entre le franc suisse et le franc français a été très défavorable aux exportateurs suisses et nous avons dû constater une forte baisse des recherches de représentations de sociétés suisses émanant d'entreprises françaises.

Dans les circonstances économiques actuelles, les organismes professionnels français consacrent essentiellement leurs efforts à l'exportation de produits français. Leur collaboration s'en trouve donc limitée dans le cadre de nos recherches de partenaires pour des sociétés suisses, ce qui nous a obligé à faire des démarches de plus en plus nombreuses et à multiplier les contacts directs avec les entreprises françaises lors de mandats de recherche de représentants émanant d'entreprises helvétiques.

Nous avons, comme toujours, été très sollicités pour fournir des renseignements sur des sociétés suisses et françaises, leurs programmes de fabrication ou leurs représentations. Grâce à une documentation constamment tenue à jour, notre Service des Relations commerciales a été en mesure de renseigner nos adhérents sur l'évolution des diverses branches des économies suisse et française.

Nous avons d'ailleurs introduit dans notre Bulletin hebdomadaire une nouvelle rubrique pour mieux faire connaître à nos adhérents les articles professionnels ou techniques ainsi que les annuaires par branche que nous pouvons mettre à leur disposition. Cette nouvelle

rubrique, bien accueillie, illustre notre souci de continuer à développer les services concrets offerts aux membres de la Chambre.

Service Juridique

Parmi les prestations fournies par notre Service Juridique, les recouvrements de créances pour des sociétés suisses à l'égard de débiteurs français et les créations de sociétés en France connaissent une augmentation constante.

Les nombreuses procédures et formalités entreprises dans ces deux domaines expliquent en partie que notre intervention reste encore limitée dans plusieurs secteurs du droit des affaires, comme le droit fiscal, le droit douanier et la réglementation des changes. C'est pourquoi nous avons continué de transmettre les cas relevant de spécialistes à nos adhérents compétents en la matière.

Si notre activité de recouvrement de créances se développe bien grâce à une gestion mieux ordonnée des dossiers en cours (environ 250), il s'agit évidemment d'un domaine un peu ingrat.

Par contre, il est très satisfaisant pour notre Compagnie de contribuer concrètement à la naissance de nouvelles filiales de sociétés suisses, comme ce fut le cas à trois reprises en 1983, en préparant les demandes d'autorisation d'investissement étranger en France, en élaborant les statuts des sociétés et en aidant les futurs responsables de ces entreprises à remplir toutes les formalités afférentes à leur création. Cette activité devrait pouvoir encore s'étendre.

Service des Publications

Le développement de la Revue économique franco-suisse et du Bulletin hebdomadaire de la Chambre se poursuit favorablement. Le tirage de ces deux publications, qui ne cesse d'augmenter (celui de la Revue avoisine 4 000 exemplaires, et 8 000 pour certains numéros spéciaux, alors que celui du Bulletin atteint maintenant 1 200 exemplaires), montre en tout cas l'intérêt que leur portent nos adhérents. Si nos efforts en vue de rendre nos publications toujours plus attractives semblent avoir été appréciés des lecteurs, ils l'ont aussi été de nos annonceurs, ce qui, pour la Revue en tout cas, est très important. Nous profitons donc de remercier ici les membres de notre Chambre qui veulent bien faire confiance à la Revue en tant que support publicitaire et leur rappelons que nous comptons sur eux pour l'avenir.

Nous reviendrons plus loin sur le numéro spécial de la Revue publié en mai 1983 et consacré à l'Avenant à la Convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions, qui permit à la Chambre de diffuser le premier commentaire du texte signé le 11 avril 1983 à Paris. Nous reviendrons plus loin, aussi, sur l'extension de la diffusion gratuite en France de la Revue économique franco-suisse au cours du second semestre 1983, facilitée par les crédits spéciaux alloués par la Confédération dans le cadre du programme d'actions spéciales destinées à accroître la promotion de l'industrie suisse d'exportation.

Qu'il nous suffise de rappeler ici les principaux thèmes évoqués dans la *Revue* en 1983 : les résultats de l'enquête sur l'état des relations franco-suisse à la veille du voyage en Suisse du Président Mitterrand, réalisée au début de l'année auprès des membres de la Chambre (Refs 1/1983), un dossier sur le canton du Valais (Refs 1/1983), un dossier sur l'industrie automobile française et ses perspectives de développement sur le marché suisse (Refs 1/1983), un dossier sur l'économie bâloise et un tour d'horizon des relations économiques entre la Suisse et l'Alsace (Refs 2/1983), les résultats de l'enquête annuelle de la Chambre sur la situation des entreprises suisses de service opérant en France (Refs 2/1983), « le tourisme suisse face à la conjoncture et aux mesures de restriction des changes adoptées en France » (Refs 2/1983), un dossier sur l'économie neuchâteloise (Refs 3/1983), des articles sur « les relations ferroviaires franco-suisse », « la France et la Suisse partenaires au sein du système européen de libre-échange », « les emprunts français sur le marché suisse des capitaux » et « les nouveaux produits offerts sur le marché financier français » (Refs 3/1983). Quant au numéro de décembre 1983, il fut essentiellement consacré à la place de l'industrie suisse dans l'économie française.

Pour ce qui est du *Bulletin hebdomadaire d'information*, nous avons mis l'accent en 1983 sur un choix toujours plus sélectif des informations diffusées et sur la consolidation des nouvelles rubriques introduites à la fin de l'année précédente (« Actualités franco-suisse », « Chronique juridique »).

Le tirage du Bulletin est passé d'environ 800 exemplaires en 1981 à près de 1 200 aujourd'hui : c'est la preuve de son intérêt, sinon de son utilité pour nos adhérents, et nous sommes persuadés que ce lien privilégié avec nos membres pourra encore être développé.

Nous devons regretter, pour finir, que la parution d'un nouveau Guide économique franco-suisse, destiné à remplacer l'ancien Annuaire, ait encore une fois dû être reportée. La préparation d'un tel ouvrage implique la mise à jour d'un ensemble de données très complexes et nécessitera encore plusieurs mois de travail.

Il ne faut pas oublier, en énumérant les services offerts aux adhérents de la Chambre, de rappeler que les deux Secrétariats de Section, à Lyon et à Marseille, fournissent, dans la mesure de leurs moyens, les mêmes prestations que le Siège et qu'ils traitent eux-mêmes ou avec le Siège les dossiers qui leur sont transmis sur place.

A côté des services traditionnellement mis à disposition de ses adhérents, la Chambre de Commerce suisse en France s'efforce également de représenter et de défendre de manière globale les intérêts de ses adhérents en vue de contribuer au développement harmonieux des échanges franco-suisse, comme elle s'efforce d'assurer, par une présence régulière auprès des mass media, la défense de l'image de la Suisse en France.

Représentation et défense des intérêts des membres de la Chambre

A l'occasion du voyage officiel en Suisse du Président de la République française au mois d'avril 1983 – véritable événement puisqu'une telle visite officielle n'avait plus eu lieu depuis 1910 –, la Chambre a établi, sur la base d'une enquête auprès de ses membres au début de l'année, un bilan de l'état des relations économiques entre la France et la Suisse.

Ce document, publié dans le premier numéro de l'année de la Revue économique franco-suisse, a été présenté à la presse française et suisse le 30 avril 1983, dans les locaux de la Chambre. Le dossier de presse comprenait en outre une analyse des statistiques des échanges commerciaux franco-suisse en 1982.

Notre message consistait à rappeler que c'est avec la Suisse que la France a enregistré l'année dernière, comme depuis longtemps, l'excédent le plus important de sa balance commerciale et qu'en considération de ce solde très positif, il y aurait lieu d'assouplir le plus possible les mesures administratives qui sont susceptibles de restreindre les échanges commerciaux entre la Suisse et la France, en particulier celles qui ressortissent aux Douanes françaises.

Ce message a été entendu et très largement repris par la presse suisse, avec quelques excès regrettables toutefois. La presse française – à l'exception du « Monde » – n'a pas fait mention de notre Conférence de presse, mais les éléments statistiques ont été abondamment utilisés les jours précédant la visite en Suisse du Président Mitterrand.

Malheureusement, on a dû constater, à la fin de l'année 1983, que les espoirs qu'avait suscités la visite en Suisse du Président de la République française ne s'étaient pas réalisés sur le plan des tracasseries aux frontières.

Dans un autre domaine, beaucoup plus technique – celui de la fiscalité internationale –, la Chambre s'est efforcée de défendre au mieux l'intérêt de ses adhérents. En effet, dans les négociations en vue de la révision de la Convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions, les membres de notre Commission fiscale, présidée par Monsieur Gion Clopath, ancien Secrétaire Général de la Chambre, ont participé activement à la formulation de positions favorables aux membres de la Chambre. Cette Commission avait déjà présenté en juin 1982 un rapport à l'Administration fédérale des Contributions. En mai 1983, un mois après la signature de l'Avenant par les représentants des deux Gouvernements, la Chambre a publié le texte de l'Avenant avec un Commentaire très fouillé, préparé par Messieurs Gion Clopath, cité plus haut, et Pierre Neiger, Administrateur de la Chambre, que nous remercions ici pour leur engagement en faveur de la Compagnie.

Ce document a pu être adressé gratuitement à tous les membres de la Chambre, grâce à la générosité des deux auteurs du Commentaire.

Peu après, un débat de nature politique s'est engagé en Suisse à propos de la constitutionnalité de l'imposition par la France d'immeubles sis en Suisse et appartenant à des résidents français. Plusieurs voix se sont élevées en outre contre le principe de l'imposition subsidiaire, selon lequel la France pourrait continuer à imposer des anciens résidents français qui auraient conservé avec la France des relations privilégiées et en particulier un foyer permanent d'habitation.

Plusieurs contacts avec l'Administration fédérale des contributions ont eu lieu. La Chambre a présenté en juin 1983 une liste de propositions tendant à trouver des solutions acceptables en vue de la ratification de l'Avenant par les Parlements des deux pays.

Dans sa séance du 11 juillet, le Bureau du Conseil a décidé que la Chambre s'efforcerait de se tenir à l'écart de la polémique provoquée en Suisse, considérant que l'intérêt des entreprises avait tout de même été pris en compte par les négociateurs (extension du bénéfice de l'avoir fiscal aux établissements stables détenant une participation génératrice de dividendes, suppression de l'impôt à la source de 10 % sur les intérêts, entre autres) et qu'un échec aurait assurément des conséquences dommageables pour nombre de membres de la Chambre.

Monsieur André Geiser, Président de la Chambre, fut entendu le 18 août 1983 par la Commission des Affaires économiques du Conseil national et eut ainsi l'occasion de reprendre et de compléter devant elle certains éléments évoqués dans notre Rapport de juin 1982. Il

insista par exemple sur le fait que la notion de « foyer permanent d'habitation » devrait faire l'objet d'une définition claire de la part de l'Administration française.

La Chambre formula en outre des suggestions écrites dans ce domaine à l'occasion de la réunion organisée par l'Administration fédérale des contributions le 27 septembre 1983 à Berne.

A la fin de l'année, l'affaire n'était pas réglée et on attend une décision de la Commission des affaires économiques du Conseil national sur l'opportunité de la ratification de l'Avenant par le Parlement fédéral.

Actions d'information sur l'économie suisse et relations publiques

La Chambre de Commerce suisse en France tend à faire connaître en France les principales caractéristiques de l'économie suisse et des produits de son industrie, principalement par le canal de la Revue économique franco-suisse. En outre, les responsables de la Chambre ne manquent pas de répondre favorablement aux invitations qui leur sont faites de transmettre devant divers auditoires un message allant dans ce sens. Ainsi, l'année dernière, le Président de la Chambre a-t-il présenté à Dijon le 28 mars, dans le cadre du « Printemps Suisse », une conférence sur l'industrie chimique suisse ; de son côté, le Secrétaire Général de la Chambre dirigea le 12 janvier un séminaire sur l'économie suisse et les échanges franco-suisses, organisé par la Faculté de Droit et de Sciences économiques de l'Université de Paris XI (Sceaux).

Allaient également dans le même sens, mais moins directement, la participation du Président de la Chambre à une Table ronde sur « l'exportation suisse face au protectionnisme et à l'interventionnisme » organisée dans le cadre de la Journée « la Suisse à l'œuvre à l'étranger » de la Foire Suisse d'Échantillons à Bâle, le 22 avril, et la conférence présentée par le Secrétaire Général de la Chambre devant le Groupement genevois des Jeunes Dirigeants d'entreprise, le 27 juin.

Les responsables de la Chambre s'efforcent, d'autre part, de maintenir avec les administrations françaises et suisses les relations les plus étroites, afin de pouvoir trouver, le cas échéant, des solutions pragmatiques aux problèmes. Lors de ses voyages en Suisse, le Président a été reçu, entre autres, par le Conseiller fédéral Kurt Furgler, Chef du Département fédéral de l'Économie publique, et par Monsieur Cornelio Sommaruga, Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, en charge de l'Europe occidentale. Il a en outre participé avec le Secrétaire Général à un séminaire sur la promotion des exportations suisses, organisé fin juin à Spiez par le Département fédéral des Affaires étrangères et l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures.

Enfin, des contacts étroits ont été entretenus avec l'Union des Chambres de Commerce suisses à l'étranger, dont l'Assemblée générale eut lieu à Vienne le 23 septembre.

Les actions complémentaires de la Chambre en 1983 pour la promotion de l'économie suisse en France

Comme nous l'avons dit plus haut, la Chambre a en outre intégré au cours de l'année 1983 dans son programme d'activités certaines actions destinées à accentuer la promotion en France de l'industrie suisse d'exportation, afin de pouvoir répondre aux objectifs fixés dans le programme de relance de l'économie suisse adopté par le Parlement fédéral au printemps 1983.

Parmi les propositions présentées par la Chambre, l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures et l'Office Suisse d'Expansion Commerciale ont accepté de soutenir financièrement la présentation d'un Pavillon d'information sur la Suisse aux Foires de Toulouse et de Marseille (pour un montant maximum de 20 000 FS) et l'élargissement de la diffusion gratuite en France de deux numéros de la Revue économique franco-suisse (pour un montant de 28 000 FS).

Les actions entreprises ont obtenu des résultats positifs. La participation aux Foires de Toulouse et de Marseille, organisée en étroite collaboration avec l'Office National Suisse du Tourisme et l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et avec le soutien complémentaire de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger, a permis d'assurer une présence de notre pays dans deux importantes capitales régionales de France, d'y diffuser un très grand nombre de brochures touristiques sur la Suisse et de mobiliser les media locaux et régionaux sur notre pays grâce à l'organisation de Journées officielles suisses présidées par l'Ambassadeur de Suisse en France.

Quant à la diffusion élargie d'informations économiques sur la Suisse, nous pensons là aussi avoir atteint nos objectifs. Il s'agissait de rappeler aux milieux d'affaires français et aux différentes administrations de ce pays l'importante contribution de la Suisse à l'économie française et la diversité des produits et services suisses à l'exportation. Les nombreuses réactions enregistrées nous ont confirmé l'impact de l'envoi gratuit de 8 000 exemplaires de la Revue économique franco-suisse. Qu'il suffise d'évoquer les commentaires de la presse à la

suite de notre étude sur l'industrie suisse en France, les demandes de mise en relations émanant d'industriels ou de commerçants français se référant à des offres publiées dans la Revue, les achats de répertoires - Produits et services suisses à l'exportation », etc.

LES MANIFESTATIONS DE LA CHAMBRE EN 1983

- 24 janvier** Soirée de gala de la Foire Européenne de l'Horlogerie et de la Bijouterie, organisée à l'hôtel Ritz à Paris avec le concours de la Chambre. De nombreuses personnalités parisiennes et des milieux professionnels ont assisté à cette manifestation, qui permit à Monsieur Frédéric Walthard, Directeur Général de la Foire Suisse d'Échantillons, d'évoquer l'essor et la renommée internationale de la Foire Européenne de l'Horlogerie et de la Bijouterie, qui a fêté en 1982 son 10^e anniversaire, et d'insister sur la nécessité dans laquelle se trouvent aujourd'hui les horlogeries européennes de travailler solidairement face à la concurrence extra-européenne.
- 25 janvier** Dîner de la Chambre à Paris, à l'issue duquel Monsieur Michel Jobert, Ministre d'État, Ministre du Commerce extérieur, présenta une conférence sur « La situation du commerce extérieur de la France », devant plus de 200 personnes. Ce fut l'occasion pour Monsieur Jobert de rappeler que la France a eu, tout au long de son histoire, un comportement protectionniste et de justifier la récente réglementation rendant obligatoire l'usage de la langue française dans divers documents commerciaux, fortement contestée par les partenaires de la France dans les semaines précédant la conférence.
- 3 février** Réunion annuelle d'information de la Section Rhône-Alpes et Centre à la Maison suisse de Lyon. Exposé de Monsieur André Dufour, Président de la Section, sur les échanges franco-suisses en 1982.
- 9 et 10 février** Soirées « Fondues » de la Section de Marseille et du Sud-Est.
- 3 mars** Déjeuner-conférence à Paris, au cours duquel Monsieur Flavio Cotti, Conseiller d'État, Chef du Département de l'Économie publique du canton du Tessin, présenta une conférence intitulée : « L'économie du canton du Tessin dans le contexte suisse et dans le cadre des liaisons entre le Nord et le Sud de l'Europe ». La présence à Paris de Monsieur Cotti illustre la volonté du canton du Tessin de mieux se faire connaître de ses cousins latins afin de pouvoir contrebalancer les influences étrangères (allemandes surtout) qui interviennent activement dans cette région, et annonçait l'inauguration d'une ligne aérienne Lugano-Berne-Paris par la Compagnie Crossair.
- 17 mars** Assemblée Générale de la Section de Marseille et du Sud-Est, suivie d'un dîner au cours duquel Monsieur Pierre Graber, ancien Président de la Confédération helvétique, prononça, devant plus de 100 personnes, un discours très applaudi sur « L'organisation politique de la Suisse ».
- 22 avril au 2 mai** Présentation d'un Pavillon d'information sur la Suisse à la Foire Internationale de Toulouse, en collaboration avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et l'Office National Suisse du Tourisme
- 26 avril** Journée Officielle Suisse à la Foire Internationale de Toulouse, en présence de Son Excellence Monsieur François de Ziegler. Réception sur le stand.
- 3 mai** Assemblée Générale de la Section Rhône-Alpes et Centre à Lyon, suivie d'un dîner dont l'hôte d'honneur et conférencier fut Monsieur Régis Pelen, Président du Groupement Interprofessionnel Lyonnais (G.I.L.). L'orateur présenta une conférence sur « la formation professionnelle en France et dans la région : les orientations dans la situation générale actuelle ».
- 6 mai** Assemblée Générale extraordinaire de la Compagnie à Paris, qui prit la décision d'autoriser le Conseil à prolonger de deux ans le mandat du Président de la Chambre.
- 27 mai** Déjeuner de la Section de Marseille et du Sud-Est.
- 1^{er} juin** Journée de formation sur « le management du changement », organisée à Paris par la Société Éric Krauthammer France S.A., sous le patronage de la Chambre.
- 8 juin** 65^e Assemblée Générale de la Compagnie, à Paris, suivie d'un dîner au cours duquel Monsieur Maurice Lauré, Inspecteur Général Honoraire des Finances, ancien Président de la Société Générale, présenta une conférence intitulée

- Quelles solutions à la crise de l'économie mondiale? - Selon lui, pour retrouver la croissance et trouver des solutions à long terme à la crise économique mondiale, il est absolument indispensable de disséminer la production d'énergie dans le monde et, d'autre part, d'apporter une aide financière aux pays en voie de développement à la condition qu'ils l'utilisent à des frais d'investissements et pour créer de nouvelles sources d'énergie.

28 juin

Visite de la Société Rocher Frères (fabrique de liqueurs) et du Musée Berlioz à la Côte-Saint-André, organisée par la Section Rhône-Alpes et Centre.

22 septembre Déjeuner de la Section de Marseille et du Sud-Est.

23 septembre au 3 octobre Présentation d'un Pavillon d'information sur la Suisse à la 59^e Foire Internationale de Marseille, en collaboration avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale et l'Office National Suisse du Tourisme.

27 septembre Journée Officielle Suisse à la Foire Internationale de Marseille, en présence de Son Excellence Monsieur François de Ziegler. Réception sur le stand.

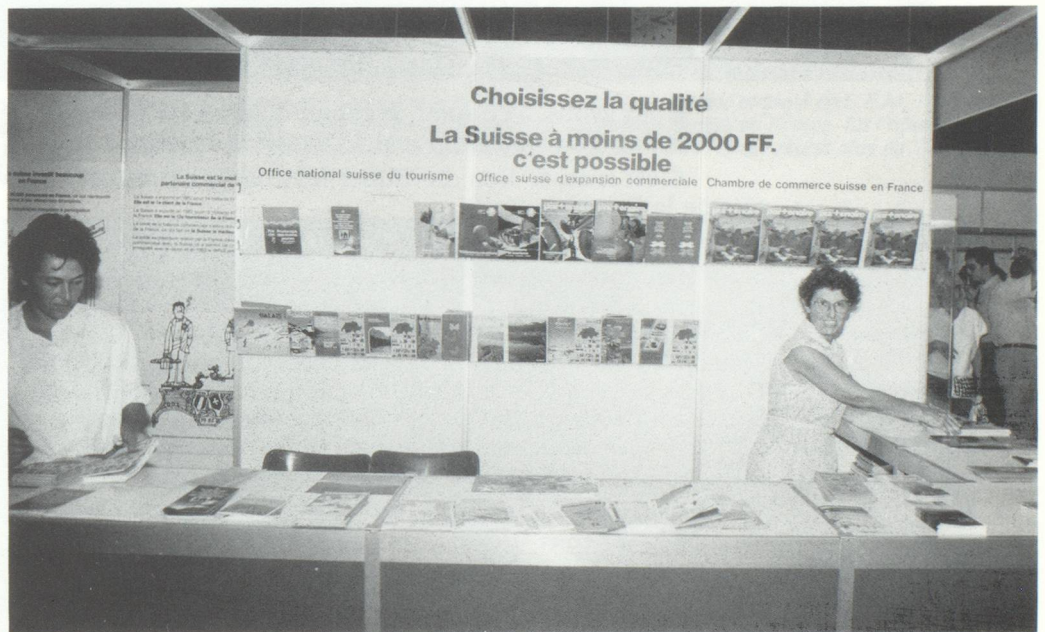
30 septembre Visite des entreprises Givaudan et Rolex à Genève par les membres du Conseil d'administration de la Chambre et les Délégués régionaux.

4 octobre Visite du Salon Européen de l'Ameublement (Meuropam) à Lyon, organisée par la Section Rhône-Alpes et Centre.

27 octobre Soirée « Choucroute » de la Section de Marseille et du Sud-Est.

17 novembre Visite de la Bourse de Lyon, organisée par la Section Rhône-Alpes et Centre.

23 novembre Dîner-conférence à Marseille, au cours duquel Monsieur Bertrand Maus, Président du Conseil de Surveillance du Printemps S.A., Administrateur de la Chambre, fit un exposé sur la grande distribution en France et la place du Printemps dans ce domaine.



Madame Hoffmeyer, secrétaire de la Section de Marseille et du Sud-Est de Chambre de Commerce Suisse en France, au stand d'information du Pavillon suisse présenté en 1983 à la Foire Internationale de Marseille.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'administration de notre Compagnie a tenu trois séances au cours de l'année 1983, dont deux à Paris et une à Genève, à l'invitation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève et des Sociétés Swissair, Givaudan et Rolex, que nous profitons de cette occasion pour remercier encore une fois de leur accueil.

Au cours de ces séances, le Conseil a non seulement étudié les problèmes qui se posent dans le cadre des relations commerciales entre la France et la Suisse et les solutions qui peuvent y être apportées, mais il s'est aussi particulièrement attaché à définir le rôle de notre Chambre dans la situation économique actuelle et face au retour à un certain protectionnisme sur la scène internationale.

Le Bureau du Conseil s'est réuni deux fois en 1983, essentiellement pour régler des problèmes d'organisation de sa compétence et pour fixer la position de la Chambre dans le cadre de la procédure visant à la ratification de l'Avenant à la Convention franco-suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Depuis la dernière Assemblée générale ordinaire, le 8 juin 1983, au cours de laquelle Messieurs Xavier de Bocard, Georges Bornand, Heinz Pierre Imhof et Dominique Pictet avaient été élus administrateurs, le Conseil a admis en son sein pour occuper les places vacantes quatre nouveaux administrateurs dont l'élection doit être ratifiée par l'Assemblée générale. Il s'agit de Messieurs Daniel Kellerhals, Directeur de la Fédération de l'Industrie Horlogère Suisse, Rolf Ruegg, Président-Directeur Général de la Société Avis Location de Voitures (France), Reynold Schwab, Directeur Général pour la France de Swissair, et Martin Strelbel, Directeur de la Société Emmental (France).

A l'occasion de notre Assemblée générale, Messieurs Charles Amiet et René-Jean Hediger voient arriver à terme leur mandat d'administrateur. Au moment de leur départ, nous tenons à leur exprimer nos très vifs remerciements pour la collaboration qu'ils ont bien voulu nous apporter, les suggestions qu'ils nous ont soumises et l'amitié qu'ils nous ont toujours témoignée.

Un certain nombre d'administrateurs dont le mandat arrive aujourd'hui à échéance triennale ont accepté de se représenter aux suffrages de l'Assemblée, ce dont nous les remercions. Il s'agit de Messieurs Paul Dubler, François Emery, Michel Goumaz, Bernard Jaton, Bertrand Maus, Louis Piraud et Rodolphe de Planta.

Le Conseil soumet également à approbation par l'Assemblée la réélection de trois anciens administrateurs, Messieurs Christian de Pourtalés, Alfred Sulzer et Bertrand Vernes.

La contribution de tous les membres du Conseil d'administration nous est indispensable et nous savons par expérience que beaucoup d'entre eux manifestent constamment une extrême bonne volonté, qui est une raison supplémentaire pour nous de persévérer dans notre action. Nous souhaitons pouvoir intensifier encore avec eux les contacts et les échanges de vues afin de rendre nos services plus dynamiques et de trouver de nouveaux champs d'activité.

Nous tenons à remercier ici tous ceux qui nous ont aidé à accomplir notre tâche. En premier lieu, nous ne voulons pas manquer de rendre hommage à nos collaborateurs permanents, tant au Siège à Paris qu'à nos bureaux de Lyon et Marseille, qui ont rempli une mission délicate avec infiniment de dévouement et de conscience professionnelle, ainsi qu'à nos Comités de Section et à nos Délégués régionaux.

Nous avons, à ce sujet, le regret d'annoncer le récent décès de Monsieur Samuel Meylan, qui était notre Délégué régional à Orange et à Avignon depuis 1975.

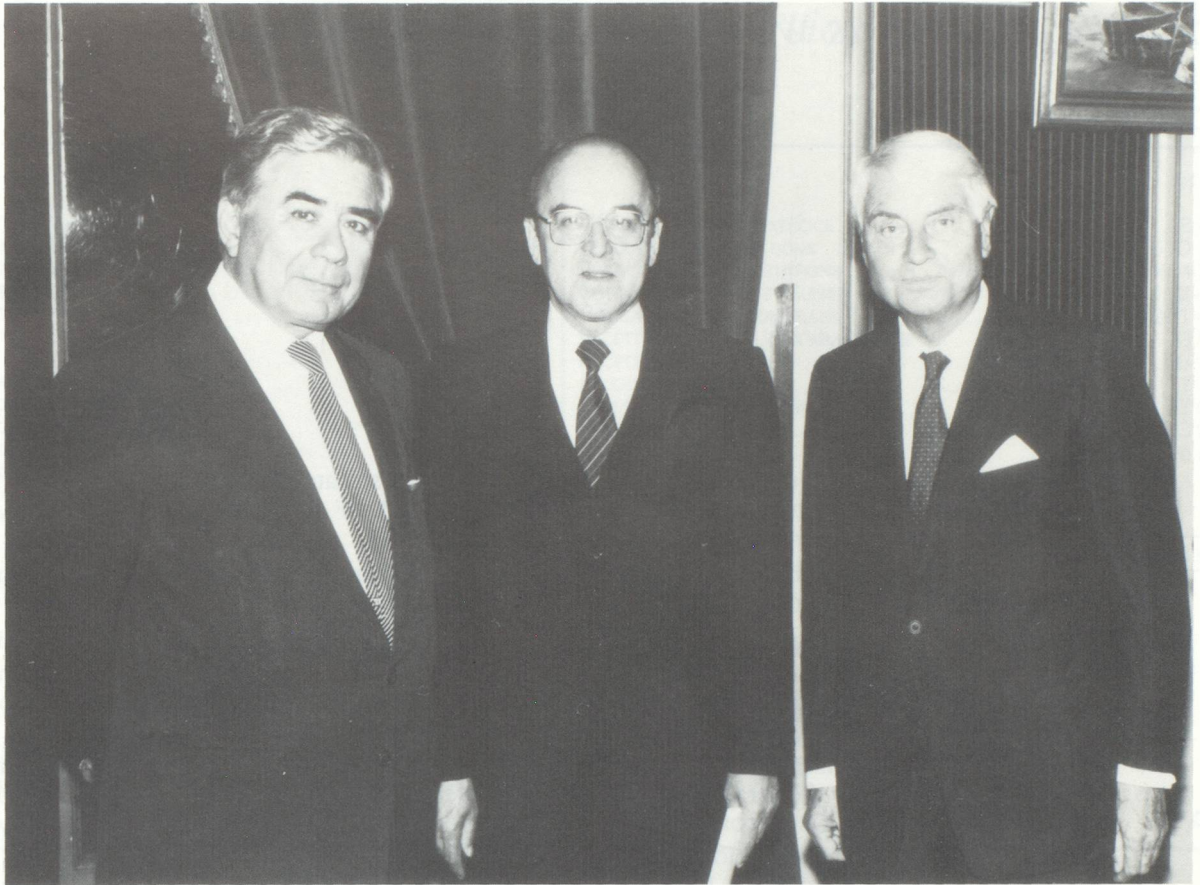
C'est aussi le lieu d'évoquer les changements qui interviendront ces prochains mois à la tête de la Chambre.

En effet, Monsieur André Geiser, Président de la Chambre depuis 1977, dont le mandat avait été renouvelé une deuxième fois en 1983, a exprimé le souhait d'être déchargé de la Présidence avant la fin de l'année 1984. De nombreux contacts ont été pris par le Bureau avec différentes personnalités des milieux d'affaires suisses en France susceptibles de succéder à Monsieur André Geiser et c'est la candidature de Monsieur Serge Montandon, Directeur de la Division Colorants et Produits chimiques de la Société Ciba-Geigy (France), qui a été retenue. Sur proposition du Bureau, le Conseil d'administration l'a élu Président lors de sa séance du 27 mars 1984. Le Président désigné entrera en fonction lors de la prochaine séance du Conseil, le 27 septembre 1984 à Schaffhouse.

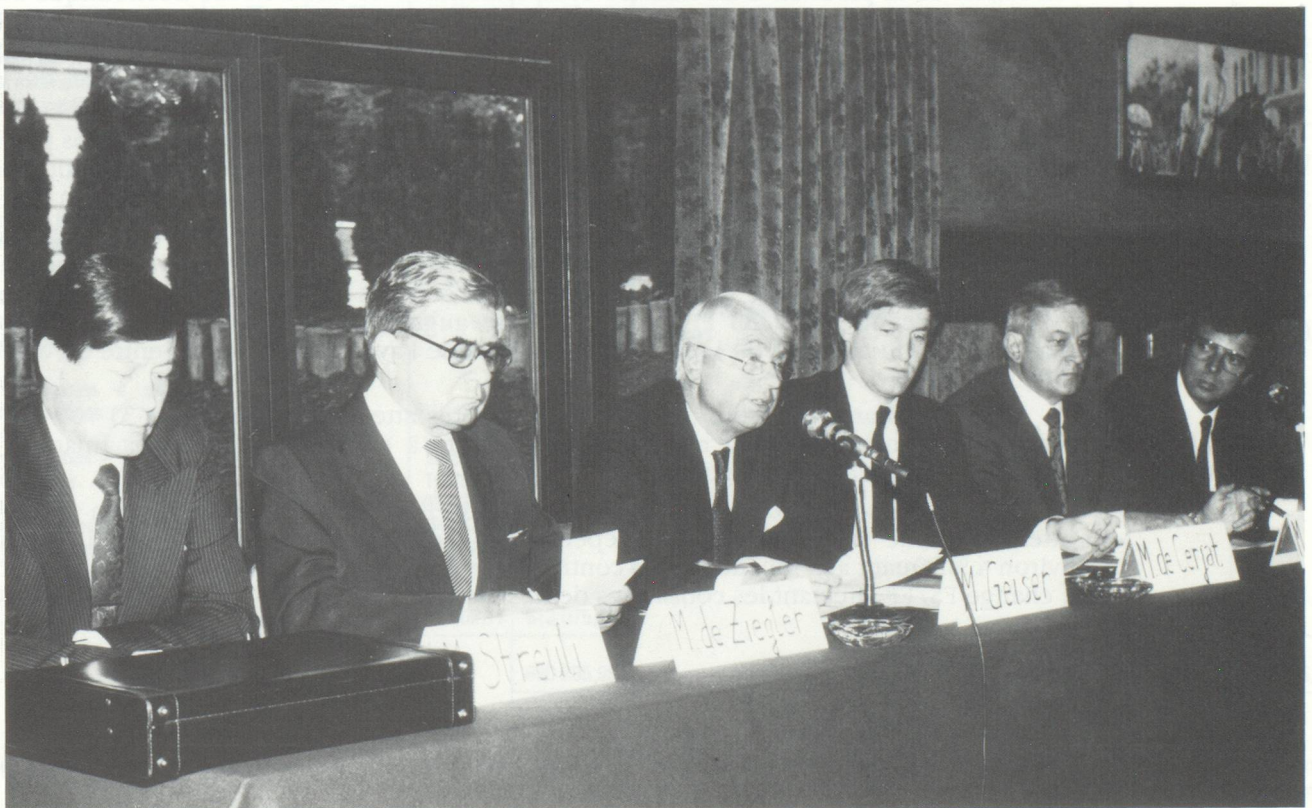
D'autre part, Monsieur Bénédicte de Cerjat, Secrétaire Général de la Chambre, a exprimé, en décembre 1983, le désir de pouvoir quitter la Chambre à la fin de la période de quatre ans pour laquelle il s'était engagé, soit à fin août 1984. Le Bureau et le Conseil en ont pris acte et ont engagé pour lui succéder Monsieur Gérard Ulmann en qualité de Secrétaire Général Adjoint à partir du 1^{er} avril 1984.

Enfin, pour conclure, il nous est agréable d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont facilité notre tâche par leur appui et leurs conseils. Nous pensons tout particulièrement à l'Ambassadeur de Suisse en France, Son Excellence Monsieur François de Ziegler, à son Conseiller économique et social, Monsieur Jürg Streuli, et à leurs collaborateurs.

Nous voudrions pouvoir évoquer ici le nom de tous les organismes officiels et privés, français et suisses, qui nous apportent leur concours et avec lesquels nous nous honorons de coopérer au développement harmonieux des relations franco-suisses. Nous nous bornerons à citer les nombreux services administratifs qui s'emploient à faciliter notre tâche, les Chambres de Commerce françaises et les Chambres de Commerce cantonales, auprès de qui nous trouvons toujours le meilleur accueil, l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures, le Vorort de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, l'Office National Suisse du Tourisme, la Commission de Coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger et les nombreuses associations professionnelles françaises et suisses qui mettent très obligeamment leur organisation et leur documentation à nos services. Qu'ils en soient tous très sincèrement remerciés. C'est grâce à eux que nous pouvons servir au mieux l'intérêt de nos membres et plus généralement la cause des échanges franco-suisses.



Le Conseiller fédéral M. Kurt Furgler, Chef du Département fédéral de l'économie publique, au centre de la photo, entouré de S.E.M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France, et M. André Geiser, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, fut l'hôte d'honneur et le condérencier du dîner qui prolongea l'Assemblée Générale annuelle de la Chambre, le 16 mai 1984, et qui réunit plus de 230 personnes. Le texte de l'allocution de M. Kurt Furgler se trouve au début de la Revue.



Lors de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France, à la tribune, de gauche à droite : M. Jürg Streuli, Conseiller d'Ambassade, Chef de la section économique et sociale de l'Ambassade de Suisse en France ; Son Excellence M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France ; M. André Geiser, Président de la Chambre de Commerce Suisse en France ; M. Bénédicte de Cerjat, Secrétaire Général de la Chambre ; M. Serge Montandon, Président désigné de la Chambre ; M. Marius Wetzel, Trésorier de la Chambre.

Rapport de M. Marius Wetzel, Trésorier

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de l'Exercice clos au 31 décembre 1983, dont le bilan fait apparaître un profit de 7 493 FF alors que l'Exercice 1982 s'était soldé par une perte de 4 805 FF.

J'aimerais souligner qu'après 4 années déficitaires nous avons pu enfin équilibrer les comptes, de très peu il est vrai.

L'essentiel, pour ce qui concerne le compte d'exploitation, peut se résumer ainsi :

- un accroissement de l'encaissement des cotisations supérieur au montant budgété. Les encaissements représentent 1 112 435 FF contre 1 028 148 FF en 1982. Ce progrès est un signe de la stabilisation du nombre de nos adhérents ;
- une augmentation en Francs Français de la contribution extraordinaire versée par le Département Fédéral des Affaires Étrangères pour les tâches dont nous déchargeons l'Ambassade. Cette contribution, inchangée depuis 4 ans, représente 54 000 Francs Suisses ;
- une amélioration réjouissante des recettes commerciales et juridiques, qui passent de 137 894 FF en 1982 à 173 048 FF en 1983, soit une progression de 35 154 FF ou 25,5 %, en grande partie grâce à l'extension des services offerts à nos adhérents dans le domaine du droit des sociétés ;
- une forte augmentation des recettes et des dépenses liées aux Publications de la Chambre, en raison de la parution d'un numéro complémentaire de notre Revue Économique au mois de mai et de l'extension de la diffusion gratuite en France de deux numéros de cette Revue, dans le cadre des actions complémentaires entreprises par notre Chambre pour soutenir les efforts de l'industrie suisse d'exportation. Les recettes ont passé de 371 192 FF en 1982 à 610 770 FF en 1983, alors que les dépenses ont passé de 258 789 FF à 371 192 FF ;
- une diminution des recettes des manifestations, qui sont restées en dessous de nos prévisions et représentent 173 690 FF contre 244 805 FF en 1982. Le fait que notre intervention dans le domaine des foires a fortement diminué en 1983 explique en partie cette évolution ;
- une évolution conforme au budget en ce qui concerne les frais de personnel, qui passent de 950 566 FF en 1982 à 1 061 106 en 1983 ;
- une forte hausse du poste travaux, fournitures et services extérieurs qui représente en 1983 376 749 FF contre 318 483 FF en 1982. Cette augmentation provient essentiellement de l'ajustement du montant du loyer de nos bureaux de l'avenue de l'Opéra, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1983.

Dans le bilan, on notera que les fonds propres atteignent maintenant 31 707 FF. Cette situation nette nous oblige à rester très vigilants et à continuer à gérer les finances de la Chambre avec beaucoup de rigueur.

Quoiqu'il soit encore trop tôt pour juger de l'évolution pour l'année en cours, il faut s'attendre à une augmentation des dépenses un peu inférieure au taux de l'inflation, soit environ 4 %. Quant aux recettes, nous continuerons à dépendre en partie de l'évolution du taux de change FS/FF affectant les cotisations de nos membres en Suisse.

Allocution de M. André Geiser, Président

*devant l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France,
le mercredi 16 mai 1984*

Présidant pour la 7^e et dernière fois l'Assemblée générale annuelle de notre Compagnie, j'ai été tenté – et vous avez déjà compris que je n'ai pas su résister à cette tentation – de m'écarter du schéma habituel de mes exposés.

Le rapport du Conseil d'Administration dont notre Secrétaire général, Monsieur Bénédicte de Cerjat, vient de vous donner lecture évoque brièvement les faits marquants qui ont caractérisé l'économie mondiale dans son ensemble en 1983, les positions respectives de la France et de la Suisse dans ce contexte, ainsi que l'évolution des échanges entre nos deux pays, qui dégagent toujours un solde créditeur important de la balance commerciale en faveur de la France.

Je n'aurai pas la prétention de dresser le bilan politique, économique, financier et social de la période qui va de 1977 à ce jour, mais un rapide survol permettra un premier constat : les belles années, celles qu'on appelle les Golden Sixties, sont bien derrière nous. La cassure de la croissance dans les pays du monde occidental, qu'on peut relier aux deux chocs pétroliers de 1974 et de 1978 avec les turbulences qu'ils ont entraînées sur le plan de l'emploi, de l'inflation, des changes, etc., n'est pas près de se cicatriser.

Les taux de croissance enregistrés dans les différents pays sont variables et, sauf exception, plus modestes que ceux que souhaitent les États et qui seraient le signe d'une véritable relance de l'économie.

Le passage brutal d'une ère de prospérité à une ère d'austérité ne va pas sans mal et les adaptations indispensables ne sont pas facilitées par les illusions tenaces entretenues par certains.

C'est ainsi que le mythe, porteur de faux espoirs et de malentendus, de la croissance continue du pouvoir d'achat est encore dangereusement entretenu par certains idéologues. Les frustrations qu'il engendre artificiellement pourraient, à terme, dégénérer en véritables explosions sociales dans certaines régions.

Cette tendance est d'autant plus paradoxale que l'on sait maintenant que les mutations industrielles en cours, l'introduction généralisée de la robotique et de l'informatique, l'apparition de matériaux et de technologies nouvelles ont pour conséquence un accroissement potentiel de productivité qui n'a pas d'influence positive sur le niveau de l'emploi.

Les adaptations nécessaires et douloureuses pour assurer l'avenir interviennent dans des conditions et dans un climat social fort différent selon les pays et les régimes politiques en place, et suivant le degré de maturité économique et politique des populations concernées. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours des dix dernières années, le nombre d'emplois dans l'industrie horlogère suisse est tombé de 100 000 à 40 000. A l'échelon de la région considérée, l'Arc Jurassien, c'est énorme. Et pourtant, qui le sait ?

Un autre facteur psychologique redoutable est la banalisation de l'endettement au niveau tant des États que des individus. La situation est d'autant plus grave que les taux d'intérêt sont plus élevés. Les coups de frein indispensables dans le développement du train de vie des États, dans les dépenses sociales et de santé dont la croissance est exponentielle, sont mal supportés par les populations élevées dans la confortable illusion de l'État providence. Circonstance aggravante, l'endettement de nombreux pays est la conséquence de dépenses de consommation plutôt que d'investissement.

Au demeurant, la période 1977-1984 offre, en raccourci, toutes les phases d'un cycle économique.

Les années 1977-1979 furent marquées par la sortie de la récession de 1975 – premier choc pétrolier –, sortie qui s'accompagnait d'une nette expansion des échanges.

La stagflation, la faible croissance (+ 1 %) et une forte inflation dans la plupart des pays industrialisés caractérisent les années 1980-1981. Une nette récession avec un recul à la fois de la production mondiale et du commerce international marqua l'année 1982.

Enfin, une forte reprise, certes d'ampleur inégale, s'est manifestée en 1983 dans quelques pays occidentaux et a mis un terme aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale au marasme économique avec, il est vrai, un taux de chômage très élevé, tandis que les exportations replaçaient sur la voie de la croissance d'autres nations, telle la Suisse, ou, comme dans le cas de la France, atténuaient la gravité de la crise.

Sur le plan économique, un des effets marquants de ce que l'on appelle maintenant la grande inflation des années 70 a été la diminution, dans presque toutes les sociétés industrielles, de la part du revenu épargné.

L'excédent des paiements courants des pays exportateurs de pétrole, qui entretenaient jusqu'ici un flux important d'épargne nette vers le marché financier international, a disparu. Au début de la période considérée, des taux d'intérêts réels extrêmement bas ont favorisé des investissements orientés vers l'économie de main-d'œuvre et la substitution à l'importation.

Des politiques monétaires restrictives, adoptées pour juguler l'inflation, alliées à une baisse de l'épargne ont provoqué ces dernières années une pénurie de capitaux et une hausse des taux d'intérêts.

Ainsi, nombre d'investissements financés par des emprunts initialement quasi gratuits ont perdu leur viabilité d'un point de vue économique, quand il a fallu payer des taux d'intérêts plus élevés.

La hausse des taux d'intérêts a également rendu plus sensible le problème de l'endettement international, qui a pris, au début des années 80, une ampleur considérable à la suite de gros emprunts contractés par des pays d'Amérique Latine et de l'Est. Il s'agit maintenant de maintenir simultanément le service de la dette au niveau convenable et la capacité d'importation minimale nécessaire à la poursuite, si possible sans à-coup, de la croissance des pays débiteurs.

Outre la persistance de la crise au Moyen-Orient, la scène politique internationale, de son côté, a été troublée par l'invasion de l'Afghanistan (1980), le coup d'État militaire en Pologne (1981) et la guerre Irako-Iranienne (1982).

Les menaces toujours vives sur l'approvisionnement énergétique du monde occidental ont stimulé les politiques de diversification des sources d'énergie qui, jointes au ralentissement des activités industrielles, ont réduit la demande de pétrole, même si les partis écologistes ont contrarié cette tendance, leur politique en matière d'environnement provoquant par ailleurs une hausse des coûts pour l'industrie en général.

Il est intéressant d'examiner l'évolution, en termes réels, des échanges commerciaux franco-suisse au cours de la période considérée.

Les exportations de la France vers la Suisse, qui s'élevaient en 1977 à 5,3 milliards de FS, ont atteint 7,1 milliards de FS en 1983. La Suisse a, pour sa part, exporté vers la France respectivement 3,7 milliards de FS et 4,6 milliards de FS six ans plus tard. Le flux des produits suisses vers la France a donc augmenté de 24 % entre 1977 et 1983.

En termes réels, et compte tenu du différentiel des taux d'inflation (25 % en Suisse et 109 % en France), les exportations suisses en France sont restées pratiquement au même niveau. Pour la même période, les exportations françaises vers la Suisse ont augmenté de 10 % en termes réels. Le solde positif en faveur de la France s'est accru de 58 % en francs courants et s'est établi à 25 % en francs constants. La balance commerciale s'est donc effectivement améliorée en faveur de la France.

La composition organique des échanges s'est également modifiée avec le temps. En 1977, les machines et appareils non électriques ainsi que les produits chimiques représentaient le fer de lance des exportations suisses en France. En 1983, leur position reste dominante, mais leur part dans l'ensemble des exportations suisses s'est amoindrie.

Une évolution plus favorable semble s'être dessinée pour des branches dont le volume d'affaires réalisées sur territoire français est plus modeste mais dont les progrès sont nets. Dans cette catégorie, citons les produits textiles, qui représentent maintenant 7 % des exportations vers la France contre 4 % en 1977, et les instruments optiques et médicaux dont l'importance relative augmente d'un point (de 5 % à 6 %). Par contraste, d'autres secteurs connaissent une évolution moins favorable, comme l'horlogerie, qui perd du terrain, mais dans une faible proportion, et conserve 5 % du marché des produits suisses vendus dans l'Hexagone.

La structure des exportations des produits manufacturés vendus en Suisse par la France s'est assez fortement modifiée au cours des six dernières années.

Le premier poste était occupé en 1977 par les combustibles. Ils conservent leur place en 1983, mais, s'ils totalisaient 11 % des achats suisses en provenance de France en 1977, ils n'en représentent plus que 8 % en 1983. L'importance relative des véhicules routiers diminue également, passant de 9 % à 7 % du total des marchandises françaises vendues en Suisse, l'érosion monétaire annulant leur progression.

Par contre, d'autres branches ont réussi à consolider leur position parmi les exportations françaises. Les machines et appareils non électriques ont augmenté leurs ventes, gagnant 1 % pour atteindre 7 % du total des exportations françaises, et les produits chimiques organiques ont accru les leurs, progressant aussi de 1 point pour atteindre 6 % de l'ensemble. Les produits textiles se maintiennent à peu près ; ils représentent 7 % (contre 8 % en 1977) du total des achats suisses de produits français.

Le différentiel des taux d'inflation de 84 % entre les deux pays explique, pour partie, l'évolution des taux de change, le franc suisse ayant passé de 2,30 FF en décembre 1977 à 3,80 FF en décembre 1983, soit une appréciation de 65 %. Cette appréciation du franc suisse aurait encore pu être plus forte si les autorités fédérales n'avaient pas infléchi leur politique en 1978 en relâchant, pour un temps, le contrôle strict de la croissance monétaire.

Ceci nous amène à mettre le doigt sur une autre source de « problèmes » entre les deux États.

La Suisse, depuis de nombreuses années, privilégie la lutte contre l'inflation par une politique de contrôle de l'expansion des agrégats monétaires et du crédit.

La France, de son côté, a modifié plusieurs fois ses objectifs. En 1981 notamment, la lutte contre le chômage est devenue prioritaire ; la production interne fut stimulée par un accroissement des dépenses publiques et de la consommation des ménages.

Le déficit accru de la balance commerciale, l'inflation supérieure à celle des principaux partenaires économiques et la hausse des taux d'intérêt ont contraint la France à revenir à une politique économique plus orthodoxe et plus en harmonie avec celles de ses principaux partenaires dont la Suisse.

Les relations entre la France et la Suisse s'expriment principalement dans la coopération économique entre les deux États.

Dès la fin des années 70, les autorités des deux pays ont ressenti le besoin de systématiser les rencontres au plus haut niveau (Ministres et Conseillers fédéraux, Hauts Fonctionnaires, etc.), pour examiner les difficultés pouvant exister dans leurs relations bilatérales et en trouver, si possible, la solution conforme aux intérêts bien compris des deux partenaires.

C'est ainsi qu'un accord sur les problèmes pharmaceutiques intervint en 1978. A la demande de la France, des négociations furent ouvertes en 1981 portant sur la révision de certaines dispositions de la Convention de 1966 en vue d'éviter des doubles impositions. Elles débouchèrent, en 1983, sur la signature d'un avenant dont la ratification est encore pendante devant les Parlements des deux pays.

Un temps fort de la concertation politique entre les deux États aura sans doute été la visite en Suisse, au printemps 1983, du Président de la République, Monsieur François Mitterrand. Cette visite consacrait en quelque sorte la reconnaissance officielle par la France de l'importance de la Suisse en tant que partenaire économique et laissait augurer, entre autres, d'un assouplissement des contrôles à la frontière française, en matière douanière, fiscale et des changes. On sait ce qu'il en est advenu. En effet, les résultats obtenus n'ont pas répondu complètement à l'attente des parties intéressées.

Au cours des sept années évoquées, notre Compagnie a fait face à de nombreuses difficultés qui l'ont obligée à s'adapter à des situations nouvelles.

C'est ainsi qu'à côté de ses activités traditionnelles, notre Chambre met tout en œuvre pour la défense des intérêts de ses membres. Considérant que l'économie libérale de marché est la meilleure source de création de richesses dans l'intérêt bien compris de la totalité des partenaires économiques et sociaux, elle décèle avec inquiétude des signes de néo-protectionnisme contraire aux accords du G.A.T.T., de la C.E.E., de l'A.E.L.E., etc., signes qu'elle dénonce sans relâche.

Elle entend participer également à la défense de l'image de la Suisse en France, souvent mise en cause et contestée au cours des dernières années.

En raison de la multiplicité et de l'étendue de ses tâches, notre Compagnie, qui connaît des difficultés financières structurelles, s'est efforcée de diversifier et d'augmenter ses ressources pour offrir un service toujours amélioré et toujours plus étendu à ses membres.

Pour la première fois, le Conseil fédéral, dans le cadre des mesures destinées à encourager l'exportation, a accordé un crédit spécial de 2 mio de FS, sur quatre ans, aux Chambres de Commerce suisses à l'étranger qui engageront des actions de promotion en faveur des exportations suisses dans leur pays de résidence.

Le rapport du Conseil d'Administration vous a rendu compte des programmes que, pour notre part, nous avons proposés dans ce sens, et qui ont été officialisés par les Autorités responsables.

C'est pour nous un très grand encouragement de constater que l'utilité et l'efficacité de notre Compagnie qui, en bout de chaîne, prolonge l'action de l'Office fédéral des Affaires

économiques extérieures, de l'Office suisse d'expansion commerciale et des Services commerciaux de l'Ambassade, soient ainsi officiellement reconnues.

Je vous disais au début de mon exposé que je préside pour la dernière fois votre Assemblée générale. Je remettrai en effet mon mandat de Président lors du Conseil d'Administration de notre Compagnie qui se tiendra à Schaffhouse le 27 septembre de cette année.

Je conserverai, est-il besoin de le préciser, un souvenir inoubliable des sept années que j'ai passées à la Présidence de la Chambre de Commerce suisse en France.

J'y aurai appris, entre autres, que l'ambition des projets n'est pas incompatible avec la modestie – pour ne pas dire plus – des moyens et qu'une équipe homogène, habitée par la conviction, peut réaliser de belles et grandes choses en partant de presque rien. Un tel constat me paraît devoir inviter les Pouvoirs publics suisses comme les entreprises suisses à amplifier encore leur aide en faveur de notre action pour permettre à notre Compagnie de moderniser et d'améliorer ses méthodes ainsi que ses conditions de travail pour viser à une productivité accrue.

Il appartiendra au Président désigné, Monsieur Serge Montandon, de franchir cette nouvelle étape. Parfaitement versé dans les affaires et au bénéfice d'une très large expérience internationale, Monsieur Serge Montandon, actuellement Directeur de la Division Matières colorantes de Ciba-Geigy France, pourra aborder d'un œil neuf les problèmes de notre Compagnie. C'est en de très bonnes mains – j'en suis convaincu – qu'en septembre prochain je remettrai les destinées de la Chambre de Commerce suisse en France.

C'est également à l'occasion de ce Conseil d'Administration que nous prendrons congé officiellement de Monsieur Bénédicte de Cerjat, qui sera remplacé fin août au Secrétariat général de la Chambre par un jeune économiste neuchâtelois, Monsieur Gérard Ulmann, entré en fonction en qualité de Secrétaire Général Adjoint le 1^{er} avril dernier.

Je voudrais dès à présent dire à Monsieur Bénédicte de Cerjat combien mes collègues et moi-même avons apprécié sa collaboration. Il a su faire face avec la plus grande compétence et le plus grand dévouement à une tâche difficile, à l'exécution de laquelle il a apporté tous ses efforts. Nous avons particulièrement apprécié la droiture de son caractère, sa puissance de travail et la qualité des relations qu'il a su établir tant avec le personnel qu'avec les membres de la Chambre.

Je me tourne maintenant vers Monsieur de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France. Succédant à l'Ambassadeur Pierre Dupont, membre d'honneur de notre Compagnie, vous preniez vos fonctions, Monsieur l'Ambassadeur, quelques semaines après que notre Chambre m'eut fait l'honneur de m'appeler à sa Présidence.

C'est dire que pendant toute la durée de mes trois mandats j'aurai eu le privilège de pouvoir recourir à vos conseils et à vos appuis que vous m'avez toujours très généreusement accordés. J'ai pu apprécier, jour après jour, les efforts qu'inlassablement vous déployiez pour l'amélioration des relations entre la Suisse et la France, pour la défense des intérêts légitimes du commerce et de l'industrie suisses d'exportation et de ses représentations en France, et enfin, l'intérêt constant que vous avez manifesté pour les activités de notre Compagnie.

J'ai été très heureux, pour ma part, de voir se consolider les liens déjà traditionnels de confiance et d'estime qui existaient entre la rue de Grenelle et l'avenue de l'Opéra.

Tant en mon nom qu'en celui de notre Conseil d'Administration, je tiens à vous exprimer, Monsieur l'Ambassadeur, notre profonde gratitude et nos remerciements sincères auxquels vous voudrez bien associer vos collaborateurs et tout particulièrement Monsieur le Conseiller J. Streuli.

Enfin, il me serait agréable, Monsieur l'Ambassadeur, que vous transmettiez mon respectueux souvenir à Madame François de Ziegler dont l'accueil toujours si souriant et si amical à la Résidence comptera parmi mes meilleurs souvenirs.

A vous, chers Collègues du Bureau et du Conseil d'Administration, je voudrais dire dès à présent, anticipant sur notre réunion de Schaffhouse, ma reconnaissance pour la confiance dont vous m'avez honoré au cours de ces sept années, et pour l'appui sans réserve que vous m'avez apporté dans l'accomplissement d'une tâche que, sans vous, j'aurais été incapable de mener à chef.

Ma profonde gratitude va à l'ensemble du personnel de la Chambre dont j'ai pu apprécier le grand dévouement, l'efficacité, le haut niveau de compétence et l'attachement profond à notre Compagnie.

*Allocution de M. Serge Montandon,
Président désigné,
devant l'Assemblée Générale
de la Chambre de Commerce Suisse en France,
le mercredi 16 mai 1984*

Permettez-moi d'abord de vous remercier de la confiance que vous placez en moi en m'appelant à la Présidence de notre Compagnie, ceci d'autant plus que je crains de manquer de cette connaissance intime d'un pays que donnent les années, étant un nouveau venu en France. Si j'ai, néanmoins, accepté l'honneur qui m'a été fait, c'est que je crois profondément à la cause que je serai appelé à défendre, c'est-à-dire à la protection et la promotion des intérêts de la Suisse, de son image, de ce qu'elle représente dans le monde, de sa tradition. Suisse de l'étranger de naissance, j'ai de surcroît passé presque toute ma vie professionnelle hors de mon pays, mais au service de son industrie.

J'ai pu, ainsi, mesurer ce que la présence suisse dans le monde représente de positif, aussi bien pour notre pays que pour ceux où nous sommes implantés – et ils sont nombreux – et à quel point cette présence doit être défendue quotidiennement pour se maintenir et s'affirmer. A quel point aussi elle est parfois mal comprise, ou mal interprétée, par ignorance ou par l'intention malveillante de ceux qui ne partagent pas, ou qui combattent, les valeurs qui sont les nôtres par conviction autant que par tradition. Les positions que l'industrie et le commerce suisses ont patiemment acquises dans le monde depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours sont d'une importance qui dépasse la taille de notre pays. C'est donc, dans l'ensemble, un succès et nous savons que le succès n'attire pas que la sympathie.

Grande est la tentation, pour qui ne le partage pas, de nier le mérite qui en est la source et de l'attribuer à la chance, voire à des pratiques repréhensibles selon la loi ou la morale. Les critiques au système bancaire et aux grandes sociétés suisses sont sans doute en partie de cette nature et sont à combattre avec patience, mais fermement. Notre Compagnie s'y emploie d'ailleurs depuis de nombreuses années et la poursuite de cette politique doit faire partie de nos objectifs prioritaires.

Pour poursuivre son action comme par le passé et la développer encore, si possible, notre Compagnie a besoin d'un grand nombre d'adhérents d'une part et, d'autre part, de la volonté de ceux-ci de permettre aux actions de la Chambre d'aboutir. Les adhérents, grands ou petits, peuvent, dans leur ensemble, tous bénéficier de notre action puisque celle-ci va, par définition, au-delà des intérêts particuliers vers l'intérêt de l'ensemble des échanges entre la Suisse et la France. Il n'est donc, à mon avis, pas de grands et de petits adhérents dans leurs relations avec la Chambre, cette différence de dimension pouvant, peut-être, impliquer une contribution plus considérable de la part de ceux qui ont davantage de moyens.

Je rappelle, en passant, qu'en dehors de la volonté et de la détermination de ses adhérents, le champ d'action de notre Compagnie dépend également de ses moyens, lesquels ne sont pas très abondants et, si bien il n'est peut-être pas dans leur nature de l'être, encore doivent-ils être suffisants et cohérents avec ce que nous voulons entreprendre.

Laissez-moi maintenant vous dire quelques mots de ceux qui vont nous quitter après avoir assuré avec compétence, dynamisme et intelligence le fonctionnement de la Chambre.

Je veux évidemment, en premier lieu, parler de son Président, Monsieur André Geiser, qui préside aujourd'hui sa dernière Assemblée générale et abandonnera ses fonctions dans quelques mois.

(...) A côté de ses activités au sein du Groupe Sandoz, André Geiser a rendu bien des services à la communauté suisse de France : d'une part, il s'est occupé de la construction de l'Hôpital Suisse de Paris, dont il est le Président d'Honneur depuis 1977 ; d'autre part, à partir de cette même année 1977, il a assuré la Présidence de notre Compagnie, fonction qu'il a occupée avec beaucoup de talent et de dévouement et qui l'a mené, de surcroît, à la Vice-Présidence de l'Union des Chambres de Commerce suisses à l'étranger et à la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

Le départ du Président de la Chambre coïncidera, cette fois, avec celui de son Secrétaire Général, ce qui ne m'a pas rempli d'aise lorsque j'ai accepté cette fonction. Mais je crois aujourd'hui que la succession de Monsieur Bénédic de Cerjat est bien assurée et que Monsieur Gérard Ulmann remplira ses fonctions avec la compétence et le dévouement de son prédécesseur.

Or nous avons besoin de cette compétence, car les années qui viennent seront, sans doute, très difficiles – et je dis ceci sans me forcer à un pessimisme que je ne ressens pas, ni en voulant faire œuvre de prophète, car je pense, avec Peter Drucker, que la prédiction de l'avenir n'est pas une activité humaine respectable. Mais, il est évident que notre société industrielle est engagée dans une profonde mutation ; cette mutation n'est pas terminée, elle se fait dans la douleur, particulièrement en Europe où le poids du passé est peut-être plus lourd que dans beaucoup d'autres pays. Il faudra donc, pour notre Compagnie, contribuer activement à continuer d'assurer la présence suisse en France sur un tissu industriel et tertiaire très mouvant et, parfois, hostile. Je voudrais conclure par l'affirmation de notre vocation et par un engagement de ma part et de celle de mes collègues à la Chambre de marcher résolument sur les traces de nos prédécesseurs et de poursuivre l'œuvre qu'ils nous ont léguée. Je sais que je peux compter pour cela sur la collaboration d'une part de mes collègues du Bureau et du Conseil d'Administration et, d'autre part, sur la compréhension et l'assistance de l'Ambassade de Suisse en France, à tous les niveaux, ce dont je les remercie chaleureusement d'avance.

Allocution de S.E.M. François de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France,

à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce suisse en France, le mercredi 16 mai 1984

Monsieur le Président,

Laissez-moi à mon tour joindre avec ferveur ma voix à celles qui se sont déjà exprimées ici et ailleurs pour dire notre gratitude au *Président André Geiser*. Ce serait une tâche facile s'il suffisait de laisser parler son cœur, mais qui devient plus difficile dès qu'il s'agit d'énumérer dans le détail les mérites que s'est acquis notre Président dans l'accomplissement de sa tâche.

Ce septennat, Monsieur le Président et cher André, a été chargé de problèmes, mais riche en réalisations. Il restera dans les annales de notre compagnie et, je crois pouvoir le dire, dans celles de la communauté suisse de France tout entière.

J'avais été d'autant plus heureux il y a sept ans de votre désignation qu'elle précédait de très peu le début de ma mission et qu'elle augurait ainsi d'une collaboration qui joindrait la durée à la confiance. Cette collaboration, mon cher André, est à l'image de celle qui a existé de tout temps et qui s'est encore développée entre la Chambre de Commerce Suisse en France et les autorités fédérales, administration et ambassade. Collaboration d'autant plus féconde et stimulante que chacun se détermine librement dans sa sphère de compétence particulière. Mais, si les champs d'activité sont différents et les responsabilités autonomes, les objectifs sont convergents. C'est devant ce large horizon que se réalise notre accord, qui dépasse nos personnes.

C'est dans cet esprit que je voudrais maintenant assurer le *Président Montandon*, en lui adressant nos félicitations les plus sincères, que le même esprit de collaboration prévaudra dans nos rapports et qu'il peut compter sur notre soutien plein et entier. Il le sait d'ailleurs, dès le jour de son élection par votre Conseil.

Il y a également une relève de la garde au Secrétariat général de la Chambre. Après avoir occupé plusieurs années ses fonctions importantes et pour lui instructives, où il a rendu de signalés services à notre compagnie, *M. Bénédicte de Cerjat* va quitter son poste pour donner une nouvelle orientation à ses activités professionnelles, toujours animé par l'esprit de service, privé ou public. Je le remercie des nombreux témoignages de compétence et de dévouement qu'il nous a donnés, en formulant mes vœux les meilleurs pour les prochaines étapes de sa carrière. Bienvenue à son successeur, *M. Gérard Ulmann*, qui trouvera, j'en suis persuadé, de nombreuses satisfactions dans son nouveau poste.

M. le Conseiller fédéral Furgler nous entretiendra tout à l'heure de « La France et de la Suisse, Partenaires dans l'Économie européenne » avec la compétence qui lui appartient. Je ne veux pas anticiper sur ce grand sujet.

Je relèverai seulement que dans ces relations il y a des aspects permanent et *majeurs*, au sens musical du mot. Ils se caractérisent par de larges domaines et perspectives de coopération, mutuellement bénéfiques, tout particulièrement pour la France. Nous venons de l'entendre, chiffres à l'appui. Il y a malheureusement à côté de cela des aspects mineurs dans la même acception, qui sont le fait d'agissements regrettables et nuisibles, parce que lourds de conséquences, susceptibles de dépasser le cadre des agissements incriminés.

C'est parce qu'il partage les appréhensions de tous les praticiens des relations franco-suissees – exprimées par le Président Geiser – que le Conseil fédéral a jugé nécessaire de dire publiquement que le moment était venu de mettre un terme à des pratiques dont le moins qu'on peut dire est qu'elles ne sont guère compatibles avec l'esprit de l'amitié qui lie la Suisse à la France. Nous voulons fermement espérer que cet appel sera entendu.

Je voudrais, avant de conclure, formuler quelques brèves considérations sur l'action de la Chambre de Commerce suisse en France. On ne relèvera jamais assez qu'en tant qu'organisation privée, elle a un caractère de milice, ce qui signifie qu'elle est en grande partie fondée sur le *dévouement* de ses membres. Les services qu'elle est sans cesse appelée à rendre à ses membres font d'elle un mécanisme très important dans les relations économiques franco-suissees. Au contact quotidien des affaires, elle est en outre un instrument de mesure très sensible, un baromètre, en quelque sorte, des relations franco-suissees, en même temps, je l'ai dit, qu'elle contribue si heureusement à leur essor.

A tous ces carrefours, nous sommes appelés à nous rencontrer, à joindre nos efforts, à viser les mêmes objectifs dans un avantage mutuel. C'est sous le signe de cet esprit de franche, large et loyale collaboration que je conclurai mon propos.

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

PARIS 16, avenue de l'Opéra,
75001 PARIS
Tél. (1) 296.14.17

LYON Section Rhône-Alpes et Centre
15, rue du Musée Guimet,
69006 LYON
Tél. (7) 893.04.39

MARSEILLE Section de Marseille et du Sud-Est
7, rue d'Arcole,
13291 MARSEILLE CEDEX 6
Tél. (91) 37.72.06

RELATIONS COMMERCIALES

Recherches de représentants, agents, commettants, fournisseurs :

Transmission de listes d'adresses, recherche approfondie et sélection des partenaires commerciaux.

Enquêtes

Recherche de débouchés, étude des possibilités de vente en France en fonction des caractéristiques du produit, de la concurrence, du marché, des réseaux et canaux de distribution.

Renseignements pratiques

Adresses des administrations, organismes professionnels, fournisseurs, détenteurs de marques, fabricants, représentants ; problèmes de transports internationaux, questions de procédure douanière.

Foires, salons spécialisés

Renseignements pratiques sur les principales manifestations commerciales en France et en Suisse, organisation de la participation collective suisse aux foires françaises ; représentation en France de foires et salons suisses.

COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Coopération entre entreprises industrielles

Mise en relation entre donneurs et preneurs d'ordre, en collaboration avec les associations et syndicats professionnels des branches concernées.

Accords techniques

Mise en relation d'entreprises disposées à échanger leurs licences et know how.

Recherche de représentations industrielles

Compte tenu des particularités du marché des biens industriels et d'équipement, mise en relation entre les professionnels des secteurs concernés.

SERVICE JURIDIQUE

Recouvrement de créances

En France et en Suisse.

Droit commercial

Renseignements et conseils

Renseignements et conseils pratiques dans le droit des intermédiaires du commerce (représentants, agents, etc.), des sociétés commerciales et de l'arbitrage.

Fiscalité

Renseignements et conseils en droit fiscal français et suisse ; double imposition internationale ; contributions indirectes ; régime TVA à l'importation et exportation.

Formalités administratives

Renseignements sur licences d'importation, admission temporaire, agréments ministériels pour les investissements directs en France, carte de commerçant étranger, autorisation de transports de marchandises, etc.

MANIFESTATIONS

Organisation de

- dîners-conférences
- visites d'entreprises
- séminaires douaniers, fiscaux, juridiques

INFORMATION

Revue économique franco-suisse

Paraît quatre fois par an.

Analyse les problèmes d'actualité qui se posent à l'économie, au commerce et à l'industrie des deux pays.

Bulletin hebdomadaire

Information rapide et pratique sur l'actualité économique et financière. Offres et demandes de représentations commerciales et industrielles.

Renseignements pratiques

Le service de l'information est en permanence à la disposition des adhérents pour tout renseignement ou enquête d'ordre économique.

TARIF DES PRESTATIONS DE SERVICES

Les services énumérés ci-dessus sont généralement rémunérés. Des réductions sensibles sont cependant accordées aux adhérents de la Chambre.